

**Notification préalable d'une opération de concentration****(Affaire COMP/M.3817 — Wegener/PCM/JV)**

(2005/C 131/03)

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

1. Le 19 mai 2005, la Commission a reçu notification d'un projet de concentration, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil <sup>(1)</sup>, par lequel les entreprises néerlandaises PCM Holding BV (PCM) and Koninklijke Wegener NV (Wegener) acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b, du règlement du Conseil, le contrôle en commun d'une société nouvellement créée constituant une entreprise commune par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

- pour PCM: édition de journaux, de journaux gratuits, de livres, d'informations électroniques et d'informations professionnelles aux Pays-Bas,
- pour Wegener: édition de journaux régionaux, de journaux gratuits et de magazines spécialisés, développement et vente de produits liés à Internet et vente de produits et services graphiques aux Pays-Bas,
- pour l'entreprise commune: édition d'un nouveau journal national.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que la transaction notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004.

4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans les dix jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie [n° (32-2) 296 43 01 ou 296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M.3817 — Wegener/PCM/JV, à l'adresse suivante:

Commission européenne  
Direction générale de la concurrence  
Greffé Fusions  
J-70  
B-1049 Bruxelles

---

(1) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.